

Page de garde de la fiche de données de sécurité

Identification du produit:

Nom commercial	HUILE D'HIVERNAGE
Motif de l'utilisation	HUILE D'HIVERNAGE
UFI	CWWX-91CK-C005-9G51
Numéro d'article	GE22001

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité

Fournisseur: TELL's Power AG
Bahnhofweg 2 + 4
CH-6405 Immensee

Téléphone: 041 850 77 44

E-Mail : info@tellopower.ch

Numéro d'urgence national: 145 (accessible 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en français, allemand et italien)

Informations destinées aux utilisateurs :

Section 1 Réservé aux professionnels

Section 13 Ne pas jeter les emballages entièrement vides avec les ordures ménagères. Les emballages doivent être recyclés. Traitez les résidus de produits et les emballages non vidés comme des déchets dangereux. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer les récipients non nettoyés, découper ou souder. Éliminer les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE dans un centre d'élimination agréé, en indiquant un numéro de code de déchet conformément à la décision 2000/532/CE. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales. réglementations en vigueur. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales et doivent être respectées. Suisse : éliminer l'emballage entièrement vide avec les déchets urbains. Les récipients partiellement vides doivent être retournés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Section 15 Ce produit ne peut être vendu qu'à des utilisateurs professionnels.



Huile de brumisation - Aérosol

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Date d'émission: 25/01/2019

Date de révision : 08/10/2021

Remplacé: 25/01/2019

Version : 1.1

ARTICLE 1 : Identité

1.1. Identification

Fiche produit : Mélange
 Nom commercial : Huile de brumisation - Aérosol
 Synonyme : 590772
 Les numéros de pièce : 22001

1.2. Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Lire l'étiquette avant utilisation.
 Restrictions d'utilisation : Utiliser selon les instructions de l'étiquette

1.3. Le fournisseur

Distributeur

Gold Eagle Co
 4400, avenue S Kildare
 Chicago, Illinois 60632-4372
 Tél. 773-376-4400
<https://www.goldeagle.com/>

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : INFOTrac : 1-800-535-5053

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification américaine du SGH

Catégorie de cancérogénicité H350 Peut causer le cancer
 1B

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments de l'étiquette SGH, y compris les mises en garde

Étiquetage américain SGH

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) : Danger
 Mentions de danger (GHS US) : H350 - Peut provoquer le cancer
 Conseils de prudence (GHS US) : P101 - Si un avis médical est nécessaire, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P308+P313 - En cas d'exposition ou de préoccupation: consulter un médecin.
 P405 - Magasin fermé à clé.
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Aucune information supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

N'est pas applicable

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1. Matières

N'est pas applicable

Huile de brumisation - Aérosol

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

3.2. Mélanges

Nom	étiquette d'un produit	%	Classification américaine du SGH
Distillat de pétrole naphtélique lourd hydrotraité (hautement raffiné)	(N° CAS) 64742-52-5	50 – 75	carc. 1B, H350
Distillat de pétrole naphtélique léger hydrotraité (hautement raffiné)	(N° CAS) 64742-53-6	1 – 5	carc. 1B, H350

Texte intégral des classes de danger et des mentions H : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours général	: EN CAS d'exposition ou de préoccupation: consulter un médecin.
Premiers secours après inhalation	: Emmener la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer.
Premiers secours après contact avec la peau	: Laver la peau abondamment à l'eau.
Mesures de premiers secours après contact avec les yeux	: Rincer les yeux à l'eau par précaution.
Premiers secours après ingestion	: Appeler un centre antipoison/médecin/médecin si vous ne vous sentez pas bien.

4.2. Principaux symptômes et effets (aigus et différés)

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau. Poudre sèche. Mousse. Gaz carbonique.

5.2. Dangers spécifiques liés au produit chimique

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des fumées toxiques peuvent être dégagées.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté. Appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection complet.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Seul le personnel qualifié muni d'équipements de protection adaptés peut intervenir.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement protecteur : Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se référer à la rubrique 8 : "Contrôles de l'exposition/protection individuelle".

6.2. Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou des eaux.

Les autres informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une bonne ventilation du poste de travail. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser la libération du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Fournir une évacuation locale ou une ventilation générale de la pièce. Porter un équipement de protection individuelle. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement.

Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Laver séparément. Ne pas manger, boire ou fumer quand on utilise ce produit. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

Huile de brumisation - Aérosol

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Magasin fermé à clé. Conserver dans un endroit bien aéré. Garder son calme.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Huile de brumisation - Aérosol
Aucune information supplémentaire disponible
Distillat de pétrole naphthénique lourd hydrotraité (hautement raffiné) (64742-52-5)
Aucune information supplémentaire disponible
Distillat de pétrole naphthénique léger hydrotraité (hautement raffiné) (64742-53-6)
Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.
 Contrôles de l'exposition environnementale : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Protection des mains :

Gants de protection

Protection des yeux:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection adaptés

Protection respiratoire:

Porter une protection respiratoire.

Symbole(s) d'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Le mélange contient un ou plusieurs composant(s) qui ont l'odeur suivante :
Seuil olfactif	: Pas de données disponibles
pH	: Pas de données disponibles
Point de fusion	: N'est pas applicable
Point de congélation	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition	: 56
point de rupture	: Pas de données disponibles
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol niveau 3 N'est pas applicable.
La pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas de données disponibles
Densité relative	: 0,7574 (60°F)

Huile de brumisation - Aérosol

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Solubilité	: Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Pas de données disponibles
La température d'auto-inflammation	: Pas de données disponibles
température de décomposition	: Pas de données disponibles
Viscosité, cinématique	: Pas de données disponibles
Viscosité, dynamique	: Pas de données disponibles
Limites d'explosivité	: Pas de données disponibles
Propriétés explosives	: Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes	: Pas de données disponibles

9.2. Les autres informations

Teneur en COV	: 8.3
---------------	-------

ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classés
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classés
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classés
Corrosion/irritation cutanée	: Non classés
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classés
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classés
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classés
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classés
STOT-exposition unique	: Non classés
STOT-exposition répétée	: Non classés
Danger d'aspiration	: Non classés
Viscosité, cinématique	: Pas de données disponibles

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ou comme pouvant causer des effets indésirables à long terme. effets dans l'environnement.
--------------------	--

Huile de brumisation - Aérosol

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Aucune information supplémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

ARTICLE 14 : Informations relatives au transport

Département des transports (DOT)

Conformément au DOT

Nom d'expédition correct (DOT)

: Bien de consommation

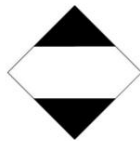
UN1950, Aérosols, 2.1, QTÉ LTD, Inhibiteur de rouille NOI

Classe (DOT)

: 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammable 49 CFR 173.115 : LTD QTY -

Étiquettes de danger (DOT)

Quantité limitée



Emballage DOT non en vrac (49 CFR 173.xxx)

: 156;306

Emballage en vrac DOT (49 CFR 173.xxx)

: Aucun

Symboles DOT

: D - Désignation officielle de transport pour usage intérieur seulement, ou à destination et en

Dispositions spéciales du DOT (49 CFR 172.102)

provenance du Canada : 222 - Les envois offerts pour le transport par aéronef ne peuvent pas être reclassés comme

Exceptions d'emballage DOT (49 CFR 173.xxx)

ORM-D. : 156;306; 30 kg brut

Limites de quantité DOT Avion de passagers / train (49 CFR 173.27)

Limitations de quantité du DOT Avion cargo uniquement (49 CFR 175.75)

: Interdit

Emplacement d'arrimage du navire DOT

: A - Le matériel peut être arrimé "sur pont" ou "sous pont" sur un cargo et sur un navire à passagers.

Les autres informations

: Aucune information supplémentaire disponible.

Transport de marchandises dangereuses

Description du document de transport UN-

: 1950 UN1950, Aérosols, 2.1, QTÉ LTD, Inhibiteur de rouille NOI

No. (TMD)

: 1950

Nom d'expédition correct (transport de marchandises dangereuses)

: UN1950, Aérosols, 2.1, QTÉ LTD, Inhibiteur de rouille NOI

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Huile de brumisation - Aérosol

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

fédérales américaines Pas d'informations supplémentaires disponibles

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Aucune information supplémentaire disponible

Règlements de l'UE

Aucune information supplémentaire disponible

Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.3. Réglementations des États

américains Aucune information supplémentaire disponible

ARTICLE 16 : Autres informations

selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Date de révision : 08/10/2021

Texte complet des phrases Hÿ:

H350

Peut causer le cancer

FDS États-Unis (GHS HazCom 2012)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.